MARCHE AMUN

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Nous, soussignés, les membres des Premières Nations, Québécoises et Québécois, Canadiennes et Canadiens, désirons porter à l'attention de la Chambre des communes :

Que les femmes autochtones du Canada continuent d'être victimes de discrimination fondée sur le sexe, et ce dans plusieurs domaines.

Qu'une telle discrimination va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi qu'à plusieurs conventions internationales dont le Canada est signataire, telles que :

- Convention internationale sur les droits civils et politiques.
- Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme.
- Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Convention relative aux droits de l'enfant.

À CES CAUSES, les pétitionnaires appuient les revendications de la MARCHE AMUN et demandent à la Chambre des communes, de rectifier la situation, notamment :

- En accordant, à ces femmes et à leurs enfants, le droit au statut indien (abolition des catégories.
- En accordant, à ces femmes et à leurs enfants, le droit à l'appartenance à la bande.
- En inscrivant les enfants dont la paternité est contestée ou non reconnue.
- En accordant, à ces femmes, leurs conjoints et leurs enfants, le droit de résider dans la réserve.
- En modifiant la clause de distribution de terrains et de services dans la réserve.
- En modifiant le partage des biens suite à la rupture de la relation.

Signatures	**Adresses (ville, province)**

SVP, Veuillez envoyer la pétition signée avant le 27 mai 2010 au 116, rue du Chevreuil, Wendake, Qc, G0A 4V0

Merci